



Conseil économique et social

Distr. générale
16 janvier 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Réunion extraordinaire sur « Les conséquences des récents ouragans : mettre en œuvre un Programme 2030 résilient et tenant compte des risques »

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 24 octobre 2017 à 10 heures

Présidente : M^{me} Chatardova (Tchéquie)

Sommaire

Ouverture de la réunion extraordinaire

Table ronde interactive

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

17-18766X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Ouverture de la réunion extraordinaire

Déclaration de la Présidente du Conseil économique et social

1. **La Présidente** rappelle qu'au cours des six derniers mois, de graves inondations se sont produites en Afrique et en Asie du Sud, des tremblements de terre ont frappé le Mexique et des ouragans ont dévasté les Caraïbes et les États-Unis. Pour la première fois de l'histoire, deux ouragans de catégorie cinq se sont abattus sur la région des Caraïbes au cours de la même saison. La Présidente souhaite présenter ses plus sincères condoléances aux victimes et à leurs familles et faire part de la solidarité de la communauté internationale envers tous les gouvernements et peuples touchés.

2. Ces catastrophes ont entraîné de tragiques pertes en vies humaines, l'exode de populations, des dégâts aux infrastructures et aux habitations ainsi que la désorganisation des moyens d'existence dans les pays développés comme dans les pays en développement. La communauté internationale a pu se rendre compte à quel point les inégalités exacerbaient la vulnérabilité des individus face aux effets des catastrophes et combien étaient fragiles les progrès réalisés en matière de développement si un Programme 2030 résilient et tenant compte des risques n'était pas mis en œuvre.

3. Après le passage des ouragans, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont uni leurs efforts pour apporter des secours immédiats aux communautés sinistrées. Les appels lancés par les chefs des États touchés ont été entendus à la réunion de haut niveau sur l'ouragan Irma, organisée conjointement le 18 septembre 2017 par le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général de l'Organisation. Lors des réunions annuelles, tenues récemment par les conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire International, il a été souligné à quel point il était important de faciliter l'accès des petits États sinistrés au financement.

4. Dans le prolongement de ces débats, la présente réunion se propose d'étudier les moyens appropriés qui permettraient aux pays vulnérables de réduire les risques de catastrophe, de renforcer leur résilience, d'assurer la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours avant la survenue de catastrophes futures, grâce à des mécanismes de financement des risques, et de mettre en œuvre un Programme 2030 résilient et tenant compte des risques.

5. Les scientifiques ont averti la communauté internationale qu'elle devait s'attendre à des phénomènes météorologiques plus violents et extrêmes à l'avenir par suite des changements climatiques. Tous les partenaires, à savoir l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, la société civile, le secteur privé et la communauté scientifique, doivent unir leurs efforts pour aider les États touchés à se remettre des effets dévastateurs des récentes catastrophes et à renforcer leur résilience en prévision des prochains cataclysmes. Il faut que la communauté internationale apporte une assistance à ces États pour qu'ils puissent reprendre les activités qui leur permettront de parvenir au développement durable.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

6. **M. Lajčák** (Slovaquie), Président de l'Assemblée générale, fait observer que la réunion extraordinaire s'inscrit dans le prolongement de la réunion de haut niveau sur l'ouragan Irma, qu'il a convoquée conjointement avec le Secrétaire général le mois précédent. Les conclusions de cette réunion ne laissent place à aucun doute : il faut édifier des sociétés résilientes, investir dans la réduction des risques de catastrophe et remédier aux destructions causées par les changements climatiques.

7. Les catastrophes qui se sont produites récemment ont profondément perturbé l'existence d'innombrables personnes dans les Caraïbes et aux États-Unis. À Antigua-et-Barbuda, les dégâts ont été si importants que toute l'île de Barbuda est devenue inhabitable pour la première fois depuis des siècles. Lors du débat général de l'Assemblée plénière, le Premier Ministre dominiquais a décrit les ravages inimaginables qui avaient frappé son pays. Le coût des dégâts et du relèvement est considérable; on sait déjà que plus de 60 millions de dollars sont nécessaires pour répondre aux besoins urgents engendrés par le passage des ouragans Irma et Maria. Les mesures prises par la communauté internationale doivent donc être à la hauteur de l'ampleur et de l'urgence de la situation. À cet égard, le Président de l'Assemblée générale souhaite formuler trois remarques importantes.

8. En premier lieu, même si les fléaux naturels ne peuvent être totalement évités, il est possible d'être mieux préparé face à leurs effets. Les catastrophes les plus récentes ont entraîné des pertes en vies humaines, la destruction de biens et la perturbation des moyens d'existence et de l'économie; il faut donc renforcer la résilience et réduire les risques. Les cataclysmes viennent rappeler que les changements climatiques ne

sont pas que la matière de débats théoriques mais qu'ils sont une réalité vécue par des millions de personnes dans le monde : des mesures d'urgence doivent donc être prises pour atténuer leurs conséquences. La vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir le mois prochain, sera l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer ses engagements en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Dans le même temps, elle doit veiller à ne pas prendre de retard dans la mise à exécution du Programme 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. De nombreux pays ne disposent pas des capacités nécessaires qui leur permettraient de gérer des phénomènes météorologiques de plus en plus violents et fréquents. Il faut redoubler d'efforts pour intervenir plus rapidement et de manière plus cohérente, notamment pour rétablir les services de base et d'urgence, en portant une attention prioritaire aux secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement, du logement et de l'alimentation.

9. En deuxième lieu, les séquelles des catastrophes ont établi clairement que la vulnérabilité, qui peut revêtir diverses formes, que ce soit la vulnérabilité face aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles, aux conflits et à l'instabilité ou la vulnérabilité économique, fait obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable. Les problèmes auxquels sont confrontés les pays sinistrés pourraient être graves, du fait que des mouvements de population à grande échelle réduisent l'accès aux services essentiels et aux moyens d'existence et accroissent les risques de violence, de pauvreté et d'insécurité pour les populations déplacées et les communautés d'accueil. Ces difficultés doivent être prises en compte dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées. Du fait que des ressources sont consacrées aux activités de relèvement immédiat alors qu'elles seraient nécessaires dans d'autres secteurs, il en résultera une perte de revenu et de productivité qui freinera l'activité et la croissance économiques. En outre, le coût du relèvement et de la reconstruction à long terme est tellement considérable par rapport aux moyens financiers de la plupart des pays sinistrés qu'ils sont à présent contraints de solliciter une assistance financière pour répondre aux besoins essentiels de leur population dans les domaines de l'approvisionnement en eau, du logement et de l'alimentation. Ces pays ont donc besoin du soutien de la communauté mondiale, compte tenu de l'unité qui lie l'humanité.

10. En troisième lieu, la communauté mondiale pourrait considérer les activités entreprises en vue du relèvement comme l'occasion de reconstruire en mieux. Le Président de l'Assemblée générale se félicite de l'engagement solennel pris par le Premier Ministre dominiquais de faire de son pays le premier au monde à résister aux changements climatiques en matière de reconstruction. En effet, il est possible de réaménager les établissements humains, d'incorporer l'énergie propre, de reconstruire les infrastructures et de renforcer les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en Dominique et ailleurs. Le Président de l'Assemblée générale encourage toutes les principales parties prenantes à apporter leur soutien aux activités de relèvement et de reconstruction dans les pays touchés. Les institutions doivent élaborer des solutions novatrices qui permettraient aux pays déjà très endettés d'avoir accès à des ressources financières pour se reconstruire de manière résiliente. Les partenariats avec les gouvernements, le secteur privé, les acteurs du développement et les organisations internationales doivent jouer un rôle de premier plan dans l'assistance apportée aux activités de relèvement, ce qui permettra aux pays touchés et aux organismes des Nations Unies d'être mieux préparés et en mesure de gérer les catastrophes futures. Le présent débat aura des incidences directes sur les populations. Des mesures efficaces sont nécessaires à l'échelle du système des Nations Unies pour appuyer le relèvement et la résilience à long terme.

Déclaration de la Vice-Secrétaire générale

11. **M^{me} Mohammed** (Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies), se joignant à la Présidente pour présenter ses plus sincères condoléances aux peuples et gouvernements touchés, fait remarquer que les catastrophes peuvent instantanément réduire à néant les progrès en matière de développement accomplis depuis de nombreuses années et entraîner des pertes en vies humaines, le déplacement de populations, des dégâts, des perturbations et le désespoir. La communauté internationale se doit d'aider les pays touchés à devenir plus résilients, de renforcer leurs systèmes financiers pour leur permettre de faire face à ces chocs de grande ampleur et de promouvoir une approche de reconstruction qui prend en compte les risques. Le Secrétaire général s'est récemment rendu à Antigua-et-Barbuda et en Dominique pour témoigner sa solidarité et se rendre compte par lui-même des dégâts. Il a lancé un appel pressant, en faveur non seulement de l'aide humanitaire, mais également de nouveaux mécanismes de renforcement de la résilience.

12. La Vice-Secrétaire générale félicite les gouvernements de la région des Caraïbes du rôle prépondérant qu'ils ont joué dans les domaines de la préparation et des interventions. Les dispositifs régionaux d'intervention en cas d'urgence, notamment l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, le déploiement préalable dans toute la région d'équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ainsi que la solidarité internationale ont permis de sauver des vies. Des estimations sont actuellement effectuées par le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale et par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans le cadre de l'évaluation des besoins après une catastrophe et de l'évaluation des détériorations et des pertes respectivement.

13. Toutefois, il faut redoubler d'efforts à tous les niveaux pour gérer les catastrophes et les risques climatiques et assurer la préparation en prévision de futurs phénomènes météorologiques extrêmes, dont la gravité et la fréquence augmenteront selon toute probabilité. Le développement durable qui prend en compte les risques est une nécessité absolue et doit éclairer les politiques et les critères d'investissement. Il requiert également des systèmes de gouvernance qui permettent de décloisonner aux plans politique, institutionnel et programmatique les activités portant sur les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et l'environnement. Le Cadre de Sendai propose des moyens qui permettent de relever les nouveaux défis et de tirer parti de nouvelles possibilités.

14. Les phénomènes climatiques graves comportent des conséquences dévastatrices sur les communautés vulnérables, qui se traduisent par des besoins pressants et des coûts élevés dans les activités de relèvement. Il convient d'adopter, pour ces dernières, une approche différente : il faut recourir à des sources d'énergie qui ne sont pas tributaires de combustibles fossiles importés, construire les logements et les commerces à l'écart des zones côtières ou ravins dangereux et rétablir les moyens d'existence dans les meilleurs délais.

15. La Vice-Secrétaire générale rend hommage à la vision des gouvernements des Caraïbes qui privilégient les économies vertes et les sources d'énergie renouvelables et elle félicite également les habitants de la région qui ont réagi face aux catastrophes, notant que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour appuyer leurs efforts. Les envois de fonds provenant de pays extérieurs à la région sont extrêmement importants pour répondre aux besoins immédiats et investir dans la

reconstruction. La communauté internationale doit accélérer les efforts déployés pour réduire les frais de virement afin que des sommes plus importantes parviennent aux familles et communautés qui en ont un besoin pressant.

16. La réalisation des objectifs de développement durable avant 2030 nécessitera des investissements publics et privés qui permettront de compenser les effets néfastes des changements climatiques et les conséquences de l'accroissement rapide de la population urbaine. Les investissements dans des infrastructures et logements résilients sont avantageux à long terme car les pertes tant économiques qu'en vies humaines seront moindres. La technologie, l'innovation et les partenariats doivent être mis à profit pour s'engager dans un avenir énergétique vert, propre et durable.

17. La communauté internationale doit non seulement apporter une assistance d'urgence à la région, mais également l'aider à se préparer à un avenir marqué par des chocs extérieurs plus fréquents et plus violents. Comme l'a souligné le Secrétaire général, il faut soutenir par des financements la résilience à long terme des pays touchés qui sont confrontés à la menace croissante de chocs extérieurs. Les critères d'accès au financement à des conditions favorables doivent être réexaminés de manière à prendre en compte plus systématiquement la vulnérabilité d'un pays, comme cela a été le cas dans le passé pour des pays à revenu intermédiaire qui accueillaient d'importantes populations de réfugiés, notamment la Jordanie et le Liban. À cet égard, la Vice-Secrétaire générale tient à appeler l'attention sur les travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui a donné, dans son rapport de 2018, la liste des mécanismes de décaissement rapide dans le cas de chocs.

18. Les critères de financement ne sont pas, à l'heure actuelle, en phase avec les besoins d'un monde confronté aux effets des changements climatiques. Les approches de structuration du financement doivent dorénavant être novatrices et encourager l'utilisation d'instruments de la dette, qui prennent en compte la vulnérabilité des pays pour leur donner un sursis au remboursement de la dette au lendemain d'une crise. Il y a eu, par exemple, des précédents dans l'utilisation de titres d'emprunt dont le remboursement était conditionné par la situation économique de l'État emprunteur et qui comportaient des clauses relatives à la survenue de catastrophes. Des innovations plus ambitieuses doivent également être envisagées, telles que notamment la proposition de la CEPALC concernant

la conversion de créances en programmes d'adaptation aux changements climatiques, qui serait liée aux investissements dans la résilience dans les pays des Caraïbes.

19. La Vice-Secrétaire générale engage vivement le Conseil à encourager la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures concrètes qui permettront aux pays touchés d'adopter une approche qui prend en compte les risques dans la mise en œuvre du Programme 2030. Ces mesures doivent prendre en compte un triple objectif : répondre aux besoins immédiats, mettre en place de nouvelles modalités de financement à des conditions favorables et élaborer et mettre en œuvre un cadre de financement de la résilience à long terme. Le Secrétaire général attend avec intérêt les mesures de suivi que prendra le Conseil pour assurer des progrès importants sur le terrain. Le système des Nations Unies continuera d'apporter une assistance, aux niveaux mondial, régional et local, aux pays et territoires touchés qui mènent des activités de relèvement et de renforcement de la résilience et il collaborera avec ses partenaires pour que soient appliquées des modalités de financement qui promeuvent les investissements dans la résilience face aux changements climatiques à long terme.

20. Comme le Secrétaire général l'a déclaré à maintes reprises, le Programme 2030 est le meilleur moyen dont dispose l'humanité pour assurer un avenir de prospérité, de paix et de dignité à tous et représente une occasion qu'il ne faut pas laisser passer. La réalisation des objectifs de développement durable par tous les pays nécessitera une approche différente de la façon dont les gouvernements et les sociétés abordent le développement durable et anticipent et gèrent leurs crises. Les partenaires dans les Caraïbes et au-delà peuvent compter sur l'Organisation qui est un de leurs fervents défenseurs et alliés dévoués ainsi qu'un agent catalyseur de partenariats et de financement et qui veillera à ce que tous les pays atteignent, comme prévu, les objectifs de développement durable.

Intervention du Sous-Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes

21. **M. Slater** (Sous-Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)), s'exprimant au nom du Secrétaire général de la CARICOM, rappelle que les deux ouragans consécutifs de catégorie cinq, l'un d'eux le plus violent jamais enregistré dans l'Atlantique, qui ont frappé les Caraïbes en septembre, ont causé des destructions, des pertes en vies humaines et des dégâts aux infrastructures et perturbé gravement

l'économie des petits États vulnérables aux changements climatiques. On n'a jamais rien vu de tel de mémoire d'homme, pas même dans les Caraïbes, qui sont pourtant la région du monde la plus exposée aux catastrophes naturelles. Les ouragans Irma et Maria, ce dernier passant de la catégorie un à la catégorie cinq en moins de 36 heures, changent désormais la donne. En effet la survenue d'ouragans consécutifs de catégorie cinq témoigne d'une évolution préoccupante de l'intensité et de la fréquence des phénomènes induits par les changements climatiques et annonce l'émergence d'une nouvelle norme climatique. Six États membres de la CARICOM et trois États associés ont été frappés par ces ouragans qui ont causé 37 décès et autant de disparus. Les secteurs du tourisme et de l'agriculture, qui sont les principaux piliers de l'économie, ont été dévastés, entraînant la perte de moyens d'existence qui s'ajoute à la crainte de destruction des habitations.

22. L'ouragan Irma a dévasté Barbuda, les îles Vierges britanniques de Tortola et de Jost Van Dyke, les îles Turques et Caïques et Anguilla ainsi que Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il a également causé d'importants dégâts aux Bahamas, en Haïti et à Saint-Kitts-et-Nevis. Après le passage de cet ouragan à Barbuda, où il a endommagé ou détruit plus de 90 % des bâtiments et la quasi-totalité des infrastructures, l'île est devenue inhabitable et les habitants ont dû être évacués. La plupart d'entre eux se trouvent encore dans des abris et d'autres formes d'hébergement sur l'île principale d'Antigua.

23. L'ouragan Maria a également provoqué des détériorations sans précédent en Dominique. Il a causé 26 décès, 34 personnes sont portées disparues, près de 90 % des bâtiments de l'île sont endommagés ou détruits et presque toute la végétation a été balayée par les vents qui ont rasé les forêts ombrophiles. Cuba et la République dominicaine ont été également touchées par les ouragans. Les évaluations complètes des dégâts à Barbuda et en Dominique sont encore en cours mais selon les estimations initiales, le coût du relèvement pourrait dépasser un milliard de dollars.

24. L'ampleur du problème auquel la région est confrontée peut être illustrée par le cas de la Dominique. Ce pays, qui ne s'était pas encore complètement remis des ravages causés par la tempête tropicale Erika qui l'avait frappé en 2015, a été dévasté par l'ouragan Maria. Le montant total des détériorations et des pertes en 2015 a été estimé à près de 500 millions de dollars, soit 90 % du produit intérieur brut (PIB) de la Dominique, d'après une évaluation du sinistre et une étude d'impact effectuées par le Gouvernement

dominiquais en collaboration avec la Banque mondiale, l'ONU et d'autres partenaires de développement. Avant même que les activités de remise en état et de reconstruction après le passage de la tempête tropicale n'aient pu être achevées, la survenue de l'ouragan Maria a aggravé les problèmes.

25. Les événements du mois précédent ont mis en lumière la gravité du problème que représentent les changements climatiques. Pour la CARICOM, ils menacent l'existence même de la région. D'après le rapport de la Banque mondiale intitulé « Baissons la chaleur », le nombre d'ouragans graves augmenterait de 40 % si les températures mondiales s'accroissaient de 2 °C et de 80 % si elles progressaient de 4 °C, ce dernier scénario étant le plus probable compte tenu des tendances actuelles. Conjugués à l'élévation du niveau de la mer, ces phénomènes climatiques auront des conséquences dévastatrices sur tous les petits États insulaires en développement et les États côtiers de faible élévation, plus particulièrement ceux des Caraïbes. Les pays de la CARICOM touchés par les ouragans sont de petits États insulaires en développement et, à ce titre, ils souffrent de vulnérabilités intrinsèques et les répercussions de telles catastrophes induites par les changements climatiques hypothèquent leurs perspectives de développement.

26. Compte tenu de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, le coût élevé de la reconstruction nécessitera une injection importante de capitaux, ce qui aggravera les niveaux d'endettement des pays qui n'ont pas accès au financement à des conditions favorables. Une formule est nécessaire pour permettre aux États sinistrés, notamment les petits pays dont les capacités sont limitées, de bénéficier d'un tel financement. Des mécanismes de financement novateurs doivent également être trouvés pour aider les pays à faire face aux chocs extérieurs d'une si grande ampleur.

27. Étant donné que le produit intérieur brut (PIB) par habitant est le principal critère employé pour évaluer le développement et que la plupart des pays des Caraïbes touchés sont classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, ils n'ont pas droit au financement du développement consenti par les organismes multilatéraux à des conditions favorables ni à l'aide publique au développement. Il est donc indispensable de repenser les critères qui déterminent l'accès aux ressources octroyées à des conditions libérales et qui doivent, dans le cas des petits États insulaires en développement, prendre en compte le concept de vulnérabilité. Des emprunts effectués en vue de la

reconstruction ne feront qu'aggraver le fardeau de la dette pour les pays de la région.

28. Lors de la récente assemblée annuelle des conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire International, ces deux institutions ont fait comprendre qu'elles étaient disposées à soutenir une modification temporaire du rôle du PIB dans la définition des critères de financement du développement à des conditions favorables. Leurs représentants officiels ont toutefois souligné qu'il revenait aux membres du conseil, notamment les actionnaires majoritaires, de prendre la décision d'effectuer ce changement. Si la CARICOM se félicite d'une modification temporaire, elle estime toutefois qu'il faudra refondre les critères de manière permanente du fait que les effets des changements climatiques persisteront dans un avenir prévisible.

29. Pour que les pays des Caraïbes puissent atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, ils doivent pouvoir accéder d'urgence au financement, notamment en vue de l'adaptation aux changements climatiques. S'ils acceptent et approuvent d'un commun accord la nécessité de l'application du principe de responsabilité, l'accès toutefois aux ressources, comme celles du Fonds vert pour le climat par exemple, est un processus ardu et de longue haleine. Or le temps presse, compte tenu de la fréquence accrue de phénomènes climatiques, tels que les ouragans. La reconstruction doit donc être résiliente face aux changements climatiques avant la survenue du prochain cataclysme.

30. La réalisation des objectifs de développement durable exige le réexamen des critères de financement, compte tenu du coût élevé de la reconstruction et de la nécessité de réaffecter des ressources aux secteurs dévastés par les catastrophes naturelles. De fait, la question du financement pour la réalisation des objectifs de développement durable est d'une importance cruciale pour les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États vulnérables aux changements climatiques.

31. La Communauté des Caraïbes se propose de reconstruire d'une manière plus judicieuse et plus résiliente afin de faire de la CARICOM un exemple de résilience en matière de relèvement et de reconstruction. Or, elle ne peut le faire qu'avec l'appui de la communauté internationale. La CARICOM a donc convoqué, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, une conférence des donateurs de haut niveau le 21 novembre, à New York, pour aider la région à obtenir le soutien dont elle

a besoin. L'objectif désormais doit être d'assurer une transition sans heurt de la gestion des effets des catastrophes au développement durable qui prend en compte les risques et au renforcement de la résilience face aux cataclysmes futurs.

Table ronde interactive

32. **M^{me} Friedman** (Journaliste au New York Times), modératrice, demande à la Secrétaire exécutive de la CEPALC quels enseignements peuvent être tirés du passage des récents ouragans sur la vulnérabilité de la région des Caraïbes.

33. **M^{me} Bárcena** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], intervenante, fait observer que la force destructrice des récents ouragans est due au réchauffement des températures des océans, conjugué aux changements climatiques. Les pays des Caraïbes sont particulièrement vulnérables en raison de leur petite taille, de leur insularité et de leur lourde dette extérieure. La CEPALC a collaboré étroitement avec ces pays, dont le rapport moyen de la dette à celui du produit intérieur brut dépasse 70 % et qui est même plus élevé dans certains pays. Le surendettement de la Jamaïque, par exemple, représente actuellement plus de 124 % de son PIB, si bien que ce pays doit affecter 60 % de son revenu au service de sa dette extérieure, ce qui ne lui laisse qu'une marge de manœuvre budgétaire étroite.

34. Le classement des pays des Caraïbes dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire est un des facteurs de vulnérabilité. Antigua-et-Barbuda, par exemple, va être reclassée sous peu dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). La Secrétaire exécutive de la CEPALC se demande comment expliquer cette situation à une population dont le territoire a pratiquement disparu. Les critères de classement des pays à revenu intermédiaire doivent donc être modifiés.

35. La région des Caraïbes est également vulnérable du fait que 70 % de la population vivent dans des zones côtières qui se trouvent à 10 mètres seulement au-dessus du niveau de la mer. Compte tenu de l'augmentation probable de l'ampleur et de la gravité des ouragans, des plans appropriés sont nécessaires de toute urgence.

36. L'ampleur des sécheresses dans les pays des Caraïbes est une autre cause importante de leur vulnérabilité. Sept pays des Caraïbes sont aujourd'hui parmi les 36 pays qui souffrent le plus de stress hydrique dans le monde.

37. Enfin, les pays des Caraïbes sont confrontés à de nouvelles contraintes depuis que les grandes institutions bancaires ont mis un terme à leur rôle de correspondants bancaires dans la région. La communauté internationale doit bien comprendre qu'elle ne peut continuer à exercer des pressions aussi fortes sur les pays des Caraïbes. La question des opérations par correspondants bancaires doit être abordée en commun.

38. **M^{me} Friedman** (Journaliste au New York Times) demande au Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe quels moyens permettraient aux pays des Caraïbes d'atteindre les objectifs de développement durable, compte tenu de leurs vulnérabilités.

39. **M. Glasser** (Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe), intervenant, souligne que les dégâts causés par les catastrophes à Antigua-et-Barbuda, aux Bahamas, en Dominique et à Saint-Kitts-et-Nevis équivalent à 100 % de ce que ces pays consacrent chaque année à la santé, à l'éducation et à la protection sociale. Il est difficile de concevoir comment ils pourront atteindre les objectifs de développement durable alors que le fardeau existant de leur dette sera aggravé par des cyclones et ouragans de plus en plus violents. On sait déjà que les catastrophes peuvent réduire à néant le PIB de certains pays plusieurs années de suite.

40. Certains climatologues estiment que deux points de basculement climatique vont être atteints incessamment ou qu'ils l'ont déjà été; il s'agit d'une part de la disparition de récifs coralliens par suite de l'acidification des océans et du réchauffement de leur température et d'autre part de la fonte irréversible de la calotte glaciaire de l'Antarctique occidental, qui aboutira à l'élévation du niveau de la mer dans les décennies à venir. Il sera impossible pour les petits États insulaires en développement de parvenir au développement durable si les risques de catastrophe ne sont pas atténués et si les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas réduites, cette dernière mesure étant, fondamentalement, la plus urgente dans la lutte contre les risques de catastrophe.

41. **M^{me} Friedman** (Journaliste au New York Times) demande comment les pays confrontés à de telles catastrophes peuvent renforcer leur résilience et se reconstruire tout en développant leur économie.

42. **M^{me} Faieta** (Sous-Secrétaire générale et Directrice régionale du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes), intervenante, fait observer que les pays

touchés par les catastrophes ont besoin de l'aide de multiples acteurs au sein du système des Nations Unies. Le Programme des Nations Unies pour le développement considère qu'il est impératif que ses activités de relèvement commencent en même temps que les opérations humanitaires. Pour cette raison, il a mis en place, en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des équipes en charge de la reprise après sinistre. Des partenariats ont été également établis avec des organisations non gouvernementales internationales et locales, le secteur privé, les institutions financières internationales et les dirigeants des gouvernements nationaux et des communautés locales.

43. Dans le secteur privé, le tourisme et l'agriculture ont été des facteurs déterminants dans les activités de relèvement dans les pays des Caraïbes : ils ont apporté des ressources pour reconstruire en mieux, pour promouvoir la résilience des communautés et pour créer des emplois. À cet égard, la Sous-Secrétaire générale appelle l'attention sur l'initiative « Établir des liens avec les entreprises », lancée au Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui prévoit des modalités de collaboration entre le secteur privé et le système des Nations Unies, les gouvernements et la société civile en vue du redressement de l'économie locale. Une autre initiative qui favorise également la collaboration avec le secteur privé est le Forum pour le développement de l'assurance.

44. **M^{me} Friedman** (Journaliste au New York Times) demande à la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence de faire connaître les enseignements les plus récents tirés de la préparation aux situations d'urgence et des interventions humanitaires après le passage des ouragans.

45. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence), intervenante, fait observer que les ouragans comme on n'en avait jamais vus viennent cruellement rappeler les risques graves que courent des millions de personnes face aux phénomènes météorologiques extrêmes. En tant que Coordinatrice adjointe des secours d'urgence au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, elle est chargée d'organiser des interventions rapides et de mener des activités de concert avec les acteurs du développement dans les domaines de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets. Ces activités conjointes sont cruciales pour assurer l'efficacité de la nouvelle méthode de travail.

46. En ce qui concerne les enseignements tirés dans la région des Caraïbes, l'alerte rapide et les interventions immédiates ont certainement sauvé des vies : à Cuba 1,9 millions de personnes à risque (soit 17 % de la population) ont été dirigées vers des refuges ou des familles d'accueil, et toute la population de Barbuda, à savoir 1 600 habitants, a été évacuée à Antigua après le passage du violent ouragan Irma. Ces mesures ont été possibles grâce à l'efficacité des mécanismes nationaux et régionaux de coordination des interventions en cas de catastrophe.

47. Des partenariats régionaux efficaces ont également permis le déploiement rapide d'experts sur les interventions d'urgence dans toute la région des Caraïbes. En collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux, l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle a déployé plus de 90 agents d'intervention qui effectuent des opérations de recherche et de sauvetage, évaluent les dégâts, analysent les besoins et prennent d'autres mesures de secours d'urgence. Par ailleurs, les équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ont coopéré étroitement avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle dans les domaines de la coordination civile et militaire, la gestion de l'information et l'établissement de cartes des dégâts et des besoins. Les organismes des Nations Unies, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ont prépositionné des stocks d'urgence dans toute la région. Par ailleurs, le Coordonnateur des secours d'urgence a décaissé sur-le-champ 13,5 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence pour commencer immédiatement les opérations de secours, pour répondre aux besoins pressants et pour sauver des vies.

48. Les nouvelles technologies et l'imagerie satellitaire ont permis d'évaluer les dégâts et les besoins d'infrastructure immédiats, même si les systèmes de communication ne fonctionnaient pas dans certaines des îles sinistrées. Les interventions ont été remarquables, grâce au rôle prépondérant joué par les gouvernements nationaux.

49. Toutefois, il aurait été utile de disposer rapidement de données ventilées pour pouvoir mieux cibler les interventions. Les évaluations immédiates accordaient une attention prioritaire aux dégâts causés aux infrastructures, par exemple, alors que des évaluations multisectorielles auraient appelé l'attention des

décideurs sur les besoins de la population et permis de mieux hiérarchiser les interventions.

50. **M^{me} Friedman** (Journaliste au New York Times) demande ce que la Banque mondiale pourrait faire pour remédier à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, qui découle de leur classement dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire.

51. **M. Ghesquière** (Chef du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement du Groupe de la Banque mondiale), intervenant, rappelle qu'après le passage de l'ouragan Ivan, le dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes a été créé en 2007 par la CARICOM, avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres organismes, et il souligne que les vulnérabilités intrinsèques des petits États insulaires en développement sont déjà prises en compte dans les modalités de financement à des conditions favorables.

52. La nécessité d'incorporer dès le début le volet risques dans les programmes de développement est désormais largement reconnue. Le renforcement de la résilience et la gestion des risques présentent des avantages pour toutes les parties. Au Viet Nam, par exemple, le Gouvernement encourage les promoteurs immobiliers à investir dans des mesures de résilience, ce qui a entraîné la valorisation du prix du terrain. Les mesures incitatives qui encouragent les investisseurs privés à renforcer la résilience sont particulièrement importantes.

53. **M^{me} Friedman** (Journaliste au New York Times) demande à la Secrétaire exécutive de la CEPALC comment aborder le problème de l'allègement de la dette et d'autres questions financières.

54. **M^{me} Bárcena** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)) estime que la proposition de la CEPALC concernant la remise de dettes en échange de programmes d'adaptation aux changements climatiques, qui a été présentée aux gouvernements de la région et à la Banque mondiale, permettrait de régler la question de l'allègement de la dette dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Cette initiative vise à réduire l'encours de la dette déteu par les institutions multilatérales grâce au Fonds vert pour le climat et à créer un fonds d'affectation spéciale pour promouvoir la résilience dans les Caraïbes pour les projets d'adaptation aux changements climatiques. En outre, la dette détenue par les créanciers privés pourrait faire l'objet d'un programme de rachat.

55. La Secrétaire exécutive de la CEPALC propose que la composante multilatérale de la dette totale dans les Caraïbes, soit deux milliards de dollars sur un total d'environ 52 milliards de dollars, fasse l'objet d'une comptabilisation en pertes. Il est important également que les pays de la région, qui ont été classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, puissent accéder aux financements à des conditions favorables par l'intermédiaire, par exemple, du Fonds vert pour le climat ou d'autres créanciers par l'entremise de la Banque mondiale.

56. Quant à la suggestion qu'a faite le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement concernant le recours au financement mixte et aux partenariats public-privé pour régler le problème de la dette, la Secrétaire exécutive de la CEPALC note que ces partenariats ne doivent pas servir à privatiser les services publics ou à subventionner les bénéfices du secteur privé.

57. La Secrétaire exécutive de la CEPALC souligne également la nécessité d'un dispositif approprié qui permettrait aux institutions financières dans les Caraïbes de faire face à la stratégie de réduction du risque adoptée par les grandes banques mondiales, ces dernières limitant ou rompant les relations d'affaires avec des clients ou catégories de clients considérés comme à haut risque. Cette pratique, certes avantageuse pour les banques, comporte néanmoins des conséquences préjudiciables sur les opérations bancaires extraterritoriales qui jouent un rôle important dans l'économie des Caraïbes.

58. **M. Ghesquière** (Chef du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement du Groupe de la Banque mondiale) se félicite de la proposition de la CEPALC concernant la remise de dettes en échange de programmes d'adaptation aux changements climatiques, notant toutefois qu'il faut assurer les actionnaires que leurs investissements dans ces initiatives permettront d'éviter les catastrophes à l'avenir. Il appelle l'attention sur le cas des Seychelles qui ont eu recours à de telles formules de conversion et réinvesti les fonds dans la réduction des risques de catastrophe. Il convient d'encourager vivement de telles initiatives.

59. **M^{me} Friedman** (Journaliste au New York Times) demande quelle contribution la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pourrait apporter à l'examen de questions telles que les pertes et préjudices.

60. **M. Glasser** (Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe) souligne que la Conférence des Parties sera d'une importance cruciale pour l'examen de questions telles que la planification de l'adaptation, notamment celle des corrélations évidentes entre les risques climatiques et les risques de catastrophe.

61. Plus de 70 % des catastrophes graves au cours des dernières décennies sont induites par des phénomènes climatiques et météorologiques dont la fréquence et la gravité ne cessent d'augmenter. Il est donc important d'incorporer les dispositions de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai dans les mesures prises en réponse aux changements climatiques et celles concernant la planification de l'adaptation. Il importe également de veiller à ce que les débats tenus dans le cadre du Forum sur le suivi du financement du développement portent entre autres sur le concept d'investissements qui prennent les risques en compte et le financement de la réduction des risques de catastrophe. Ces débats seraient l'occasion d'examiner un certain nombre de modalités, notamment celle des emprunts obligataires pour promouvoir la résilience, qui pourraient constituer des sources de financement économiquement intéressantes pour les pays touchés, même les petits États insulaires très endettés, qui pourraient ainsi réduire les risques de catastrophe.

62. Enfin, le Représentant spécial du Secrétaire général affirme avec force qu'il faut comprendre que certains pays sont confrontés à des contraintes réelles en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe : il cite en exemples la Dominique, où les forêts ont été complètement détruites après le passage de l'ouragan Maria, ainsi que les Palaos et d'autres îles du Pacifique qui envisagent de quitter définitivement leur territoire en raison des changements climatiques. Il souligne que beaucoup peut être fait pour reconstruire en mieux. Il évoque le cas de Barbuda, où un seul des trois abris a résisté aux récentes ondes de tempête, très vraisemblablement parce qu'il a été construit pour être à l'épreuve d'ouragans de catégorie cinq. S'il pouvait paraître raisonnable de construire dans le passé des abris résistants à des tempêtes de catégorie quatre, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

63. **M^{me} Friedman** (Journaliste au New York Times) demande ce qu'il faut faire pour que la communauté internationale continue d'accorder la priorité aux questions des ouragans et de la résilience lorsque les catastrophes ont perdu leur caractère urgent, alors que tant d'autres événements dans le monde sollicitent notre attention.

64. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) fait observer que la convocation de la présente réunion par la Présidente du Conseil économique et social montre clairement que des solutions sont en cours d'élaboration. Elle félicite la CEPALC de ses initiatives concernant la remise de dettes en échange de programmes d'adaptation aux changements climatiques et le fonds d'affectation spéciale pour promouvoir la résilience. Elle engage vivement la représentante de la CEPALC à présenter ces propositions au conseil des administrateurs de la Banque mondiale, qui a décidé en 2016 d'allouer 28 % de son financement à des projets et programmes liés au climat. Il faut également promouvoir les cultures résistantes aux changements climatiques, l'aménagement amélioré du territoire, les écosystèmes empêchant l'érosion des sols et favorisant les infrastructures vertes et réaliser des investissements dans ces domaines tout en préservant les progrès réalisés en matière de développement.

65. En ce qui concerne l'assistance humanitaire d'urgence, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires fait remarquer que la préparation en cas de catastrophe a permis de sauver des vies. Les sauveteurs et les dispositifs de coordination locaux ont joué un rôle crucial dans les interventions rapides, et les évaluations des besoins effectuées conjointement par les acteurs humanitaires et du développement sont indispensables pour renforcer la résilience et mettre en place des infrastructures climatiquement rationnelles.

66. **M^{me} Faieta** (Sous-Secrétaire générale et Directrice régionale du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes) fait remarquer que la participation des États Membres est cruciale pour que les questions des ouragans et de la résilience demeurent prioritaires. Elle les invite donc instamment à prendre part à la conférence de haut niveau pour les annonces de contributions, que convoquera la CARICOM le 21 novembre 2017, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, en vue d'examiner les activités de reconstruction après le passage des ouragans qui ont récemment frappé les îles des Caraïbes ainsi que les défis auxquels sont confrontés les pays de cette région. Cette conférence sera l'occasion de partenariats entre la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies d'une part, et la CEPALC et la Banque interaméricaine de développement d'autre part, et elle permettra à ces organisations de présenter leurs évaluations après les catastrophes, notamment en ce qui concerne les pertes

et détériorations. Elle sera également l'occasion de réfléchir ensemble aux mesures à prendre sans délai dans ce domaine, de s'informer des contributions apportées par les principaux donateurs après les catastrophes, notamment la fourniture de matériaux de couverture par la Chine, et d'examiner la proposition de la CEPALC.

67. **M^{me} Friedman** (Journaliste au New York Times) demande à la Secrétaire exécutive de la CEPALC de donner un exemple d'une solution qui pourrait être mise en œuvre dans l'année en cours pour remédier à la vulnérabilité des îles.

68. **M^{me} Bárcena** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)) estime qu'il faut apporter un soutien financier aux pays des Caraïbes. Outre la conférence des donateurs le 21 novembre, le Programme 2030 constitue un cadre important qui permet de maintenir l'élan acquis dans la question de la vulnérabilité des îles. Dans ce contexte, elle appelle l'attention sur les examens nationaux volontaires, notant que le Belize vient de présenter le sien et que les Bahamas et la Jamaïque communiqueront les leurs en 2018.

69. Il faut veiller à ce que la région des Caraïbes bénéficie d'une priorité élevée parmi celles qui portent sur l'ensemble de la région, y compris les pays d'Amérique latine de plus grande taille. À cet égard, le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable représente une possibilité d'action dont il y a lieu de se féliciter. En outre, il est impératif de conclure les évaluations des pertes et détériorations pendant l'année en cours.

70. Enfin, bien que la question de l'atténuation des changements climatiques soit importante, la communauté internationale doit considérer celle de l'adaptation aux changements climatiques comme une priorité absolue. La Secrétaire exécutive de la CEPALC espère que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques fera une grande place à l'adaptation de pays, tels que la Dominique, aux changements climatiques.

71. **M. Webson** (Observateur d'Antigua-et-Barbuda), illustrant son exposé avec des diapositives numérisées, rappelle que l'ouragan de catégorie cinq Irma, qui comportait des vents supérieurs à 314 kilomètres à l'heure, a causé en septembre des dommages sans précédent à Barbuda. De fait, cette île est devenue totalement inhabitable, et toute sa population (soit 2 000 personnes, dont un tiers d'enfants et de

nombreuses personnes âgées) a été évacuée à Antigua qui a également accueilli plus de 2 000 personnes déplacées de la Dominique. Antigua a donc dû absorber en quelques semaines plus de 1 000 enfants dans son système d'enseignement et accueillir 17 000 personnes sans abri. Depuis le passage de l'ouragan Irma, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda consacre 45 000 dollars par jour à l'alimentation des réfugiés climatiques, tâche immense pour un si petit pays.

72. Il est impératif que l'Organisation étudie, dans le contexte de la définition des réfugiés, la question des réfugiés climatiques et des personnes déplacées dans leur propre pays par les événements météorologiques, alors que les petits États insulaires en développement mettent la communauté internationale en garde contre ce problème depuis longtemps.

73. L'observateur d'Antigua-et-Barbuda souligne que les effets des changements climatiques et les destructions et dégâts causés par les ouragans dans une seule île des Caraïbes ont des répercussions sur toutes les autres, étant donné que leurs économies sont étroitement imbriquées : elles entretiennent des relations commerciales entre elles, se partagent le même espace économique et encouragent la libre circulation des personnes. En outre, les conséquences des phénomènes climatiques sur le tourisme, l'un des principaux piliers de l'économie dans la plupart des îles des Caraïbes, aggravent encore la vulnérabilité de celles-ci.

74. L'observateur d'Antigua-et-Barbuda note que le classement en juin d'Antigua-et-Barbuda dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) ne lui donne droit ni au financement à des conditions favorables ni à l'aide publique au développement accordés par les principaux donateurs, du fait que son revenu par habitant est considéré comme élevé compte tenu des critères artificiels fixés pour le reclassement, qui sont calculés uniquement en fonction du PIB sans tenir compte d'autres facteurs tels que la taille du pays, son éloignement, son insularité et sa vulnérabilité aux chocs extérieurs. Les critères de calcul sont iniques car Antigua-et-Barbuda continue d'être extrêmement vulnérable, ce qui ne lui permet pas de progresser dans la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

75. À cet égard, Antigua-et-Barbuda réaffirme l'importance de la catégorie spéciale des petits États insulaires en développement, qui a été définie brièvement dans diverses instances, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le

développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) en 2012, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement en 1994, et qui a occupé une place importante dans les modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), adoptées en 2014.

76. Compte tenu de ce qui précède, ni le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda ni la région des Caraïbes en général ne peuvent assumer le coût de la reconstruction à Barbuda, qui est estimé à plus de 200 millions de dollars, pour remédier aux détériorations et aux pertes et pour répondre aux besoins en matière de relèvement. À cet égard, il faut se féliciter de la conférence des donateurs, qui se tiendra le 21 novembre en vue de la reconstruction et du relèvement.

77. L'observateur d'Antigua-et-Barbuda note que 4 % seulement des budgets nationaux annuels sont consacrés aux projets d'équipement à Barbuda et dans la plupart des îles des Caraïbes. Bien qu'Antigua-et-Barbuda continue de dépendre fortement de l'appui financier des donateurs après une catastrophe, il est également important d'envisager de modifier les critères qui permettront d'assurer la viabilité de ce pays. Dans ce contexte, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demandera des modalités plus favorables, y compris le financement à des conditions libérales, des subventions et l'allègement ou l'annulation de la dette, du fait notamment que la région de la CARICOM est la plus fortement endettée du monde.

78. L'observateur d'Antigua-et-Barbuda souligne l'importance de la résilience aux changements climatiques, précisant que son pays est prêt à collaborer avec la communauté internationale pour renforcer sa résilience et celle de la région. Enfin, il s'engage solennellement à ce qu'Antigua-et-Barbuda se reconstruise comme l'île la plus forte, la plus résiliente et la première à être complètement verte.

79. **M^{me} Dailey** (Observatrice de la Dominique) précise que l'ouragan Maria n'a épargné aucune partie de la Dominique, causant des destructions importantes dans son sillage : on compte 25 décès, 33 personnes sont toujours portées disparues, de graves dégâts ont été infligés aux infrastructures matérielles; plusieurs communautés ont été coupées de la capitale et des autres grandes agglomérations, le réseau national de distribution d'électricité a été endommagé et l'ensemble du pays est privé d'eau potable. En outre, les

télécommunications ont été coupées et la plupart des services dans les hôpitaux nationaux paralysés.

80. Immédiatement après la survenue de l'ouragan, plusieurs pays et organisations régionales et internationales ont apporté un soutien essentiel dans les domaines tels que la recherche et le sauvetage, l'évacuation sanitaire et l'acheminement de vivres, d'eau et d'autres secours d'urgence; ils ont également fourni des hélicoptères qui ont apporté des secours aux zones coupées du reste du pays les trois premières semaines après l'ouragan. Au cours de cette période, le Gouvernement dominiquais s'est d'abord approvisionné dans les supermarchés locaux, puis auprès des fournisseurs régionaux à la Barbade avant l'arrivée d'importants envois de vivres, d'eau et d'autres fournitures de pays amis, d'organisations et de particuliers de la région et au-delà.

81. L'observatrice de la Dominique appelle l'attention sur les interventions efficaces menées immédiatement par l'Organisation des Nations Unies, notamment l'appui logistique fourni par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et l'assistance apportée par le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. En outre, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation internationale pour les migrations ont collaboré avec une équipe des Pays-Bas pour distribuer dans toutes les communautés touchées l'eau produite par un navire néerlandais.

82. Aujourd'hui, 35 jours après la catastrophe, l'espoir reprend : la végétation repousse progressivement, toutes les routes sont dégagées et des voies de détournement sont disponibles lorsque les ponts sont détruits ou endommagés. Les activités visant à rétablir les principaux services publics ont considérablement progressé, et les grandes institutions publiques sont de nouveau reliées au réseau national de distribution d'électricité. Dans la capitale, le courant a été rétabli pour la plupart des entreprises et des habitants. Certains commerces ont repris leurs activités, ce qui indique un retour à la normale.

83. L'hôpital principal fonctionne malgré d'importants dégâts subis par le matériel, et plusieurs communautés sont à présent approvisionnées en eau. Certaines écoles ont rouvert, et des activités sont en cours avec le soutien de plusieurs partenaires et institutions, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour que tous les élèves puissent reprendre le chemin de l'école au cours des prochains mois. De

nombreuses écoles ont été endommagées, et certaines d'entre elles continuent de servir d'abris à des milliers de familles.

84. Le Gouvernement dominiquais appelle la communauté internationale à prendre sans délai des mesures visant à contenir les tendances délétères qui continuent de mettre en péril les petits États insulaires, tels que la Dominique, et il renouvelle son engagement solennel de faire de ce pays le premier État insulaire résilient face aux changements climatiques. L'objectif est de reconstruire l'île en la dotant d'infrastructures matérielles et sociales qui résisteront aux phénomènes climatiques les plus extrêmes et de rétablir les services essentiels et les moyens d'existence dans les meilleurs délais. Le Gouvernement dominiquais s'attache actuellement, dans le cadre de l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement et avec le soutien d'autres partenaires, à promouvoir un débat et des consultations élargis sur, notamment, la production et la distribution d'énergie, la gestion des déchets et leur transformation en énergie, la mise en place d'un système plus solide d'approvisionnement en eau, le renforcement du réseau de télécommunications ainsi que la reconstruction et la rénovation des établissements d'enseignement et de santé. Le Gouvernement dominiquais fera appliquer de nouvelles normes de sécurité et de construction, qui permettront de mieux résister aux tempêtes à l'avenir. Il est également essentiel de décentraliser les stocks de fournitures d'urgence.

85. L'observatrice de la Dominique note que, par suite des effets des changements climatiques et des phénomènes climatiques tels que l'ouragan Maria, la population ne peut parvenir à une existence décente, et la réalisation par la Dominique des objectifs de développement durable sera sans nul doute retardée. Ce pays aura besoin de l'appui de gouvernements amis et d'organisations dans les efforts qu'il déploie à cette fin. Comme l'a noté le Secrétaire général au cours de sa visite dans ce pays, le 8 octobre, la communauté internationale doit envisager des formules novatrices pour apporter une assistance aux pays à revenu intermédiaire, notamment une aide directe et des prêts à des conditions libérales. L'observatrice de la Dominique demande aux organismes de prêt, tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire International et la Banque de développement des Caraïbes, d'examiner de manière approfondie des modalités de financement novatrices en faveur de la Dominique, qui pourraient ensuite être reproduites dans d'autres petits États insulaires en développement de la région.

86. L'observatrice de la Dominique demande que soit examiné le dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes pour s'assurer qu'il complète le Fonds vert pour le climat et qu'il est en mesure d'apporter une assistance aux pays touchés par des catastrophes naturelles. À cet égard, les procédures de demandes de ressources doivent être simplifiées, et une fois approuvés, les fonds doivent être décaissés dans un délai raisonnable. L'observatrice de la Dominique lance également un appel en faveur de la remise de dette par les créanciers à l'avenir et elle demande des possibilités de formation à la gestion des catastrophes, aux interventions et aux opérations de secours et à l'action face aux changements climatiques.

87. **M^{me} Navarro** (Observatrice de Panama) souligne que le Gouvernement panaméen s'emploie résolument, depuis l'adoption du Cadre de Sendai, à appliquer les accords mondiaux sur la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de sa politique officielle, conformément au Programme 2030. Les catastrophes naturelles, notamment les ouragans Harvey, Irma et Maria, le récent tremblement de terre au Mexique et la tempête tropicale Nate au Costa Rica, mettent en péril les progrès accomplis par les pays les plus vulnérables, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030. Un soutien est donc nécessaire pour les aider à se relever des séquelles des catastrophes naturelles.

88. À cet égard, l'observatrice de Panama appelle l'attention sur la décision prise par le Gouvernement panaméen de construire un centre régional d'aide humanitaire au lendemain du tremblement de terre qui a frappé Haïti en 2010. Ce centre sera opérationnel à partir de 2018 et servira de plateforme logistique pour la fourniture d'une assistance humanitaire en réponse aux catastrophes naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il témoigne de la responsabilité qu'assume le Panama, conjointement avec le reste de la communauté internationale dans les interventions en cas de catastrophe, de procéder aux changements dont le monde a besoin, ainsi que de la volonté du Gouvernement panaméen d'apporter sa contribution au développement de la région. Le Panama, qui hébergera le centre régional, suit l'évolution des phénomènes climatiques afin d'intervenir rapidement dans les pays sinistrés. Ainsi par exemple, lors des récentes catastrophes naturelles, il a envoyé une équipe de recherche et de sauvetage à Saint-Martin, à Cuba, à Porto Rico et au Mexique, et fourni des moyens de transport et d'autres formes d'assistance au Costa Rica après le passage de la tempête tropicale Nate. Le

Panama apporte également un appui financier aux activités de reconstruction à Antigua-et-Barbuda et dans l'île de Tortola.

89. Il est nécessaire plus que jamais, compte tenu des catastrophes naturelles, de mener des activités conjointes de renforcement de la résilience et de gestion des risques pour mettre en œuvre le Programme 2030. À cet égard, la communauté internationale doit résolument tirer parti des activités multilatérales.

90. La République du Panama est déterminée à renforcer son action et continue de prendre des initiatives telles que le lancement, dans le cadre de l'Accord de Paris, du centre international pour la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des sols dans les pays en développement. Il est essentiel que les pays poursuivent leurs activités de préparation face aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et les efforts déployés en vue de la reconstruction dans les pays sinistrés. En outre, il faut renforcer la cohérence des différents accords internationaux, tels que le Programme 2030, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai, pour que les plans d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe soient complémentaires les uns des autres et que les ressources disponibles soient utilisées le plus efficacement possible. Enfin, l'observatrice de Panama note qu'il faut déployer davantage d'efforts pour remédier aux vulnérabilités intrinsèques des pays.

91. **M. Dewar Viscarra** (Observateur du Mexique) souligne que le Gouvernement mexicain est réconforté par l'assistance internationale apportée au Mexique au lendemain du tremblement de terre qui l'a frappé le 19 septembre. Les récents ouragans dans les Caraïbes et aux États-Unis et leurs effets dévastateurs ont montré à quel point la prévention était importante. À cet égard, le Mexique mène diverses activités axées sur la prévention. Ainsi par exemple, il a accueilli à Cancún, en mai 2017, la cinquième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui a mis en évidence, entre autres, l'importance des investissements qui prennent les risques en compte pour assurer la résilience des infrastructures et des logements.

92. Les activités de prévention menées par le Mexique dans les Caraïbes comprennent notamment un projet de renforcement des infrastructures pour les données géospatiales, qui est mis en œuvre avec l'aide du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour réduire les vulnérabilités. Dans

ce contexte, l'agence mexicaine de coopération et l'institut des données et statistiques géographiques ont apporté leur assistance dans les domaines de l'imagerie satellitaire, de la formation d'experts et de l'appui technique. En outre, le centre national de prévention des catastrophes dispense des formations et apporte ses compétences dans le cadre de la plateforme de l'information territoriale de la Caraïbe pour la prévention des catastrophes.

93. Le Mexique participe également aux activités visant à renforcer la résilience dans la partie continentale de l'Amérique latine, qui est également vulnérable aux catastrophes naturelles, notamment dans le cadre du projet d'intégration et de développement mésoaméricain et du réseau mésoaméricain de gestion globale des risques.

94. Quant aux principaux accords conclus en 2015 dans le domaine du développement durable, notamment le Programme 2030, le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris, il est vital d'assurer leur suivi au sein de l'Assemblée générale, notamment pour édifier des communautés et sociétés plus résilientes.

95. **M. Hermida Castillo** (Observateur du Nicaragua) fait observer que l'intensité et la gravité croissantes des phénomènes météorologiques et des catastrophes naturelles qui ont dévasté tant de pays des Caraïbes et d'ailleurs témoignent de la nécessité d'activités collectives continues pour renforcer le système de prévention et d'intervention rapide face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

96. Les fortes tempêtes, accompagnées de vents violents et de pluies diluviennes, qui ont frappé l'Amérique centrale le 5 octobre non seulement ont causé 15 décès, perturbé l'existence de plus de 33 000 personnes mais elles ont également détruit des infrastructures et plus de 6 000 habitations au Nicaragua. Le Gouvernement nicaraguayen a pris des mesures concertées face à ces phénomènes climatiques grâce à un système d'alerte rapide et de prévention des catastrophes, qui a permis d'éviter un nombre plus important de pertes en vies humaines. Il a également donné la priorité à la fourniture de soins médicaux aux communautés touchées et celles qui sont les plus vulnérables et à l'approvisionnement en eau potable, ce qui a permis de prévenir les maladies véhiculées par l'eau insalubre.

97. Du fait que la région de l'Amérique centrale est extrêmement vulnérable aux changements climatiques, aux séismes et à d'autres catastrophes naturelles, les pays appartenant au Système d'intégration de

l'Amérique centrale mettent en œuvre des mesures concertées dans des domaines tels que la gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles, la prévention des effets des changements climatiques, la préservation et la protection de l'environnement, la promotion de la famille et la participation des communautés, l'appui aux entreprises privées et la coopération internationale en matière d'*adaptation* aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et de reconstruction.

98. L'observateur du Nicaragua souligne que, même si la nature suit des rythmes qui lui sont propres, l'accélération de la modernisation, le développement irresponsable et des modes de consommation et de production non viables sont directement responsables des changements climatiques.

99. Les ressources et la coopération mondiales sont nécessaires de toute urgence pour atteindre les objectifs de développement durable, et le Cadre de Sendai constitue un point de départ solide pour la construction de villes résilientes. La prévention, l'état de préparation et le renforcement des capacités par le biais de la coopération internationale sont cruciaux pour faire face aux effets imprévisibles des phénomènes climatiques sur le développement.

100. D'après l'organisation Germanwatch, le Nicaragua occupe le quatrième rang parmi les pays les plus vulnérables aux risques climatiques à long terme. Des politiques et une assistance appropriées au niveau international ainsi que l'accès au financement du développement lui sont donc nécessaires pour lui permettre de progresser régulièrement dans la mise en œuvre du Programme 2030. Il est important que tous les pays prennent sans délai des mesures responsables et fondées sur des données scientifiques pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à moins de 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris, afin de réduire les effets destructeurs des changements climatiques qui sont déjà observés.

101. Il faut mettre en place un dispositif qui permettra de dédommager les pays en développement des détériorations et pertes qu'ils ne cessent d'endurer car ils souffrent tout particulièrement des conséquences du réchauffement de la planète alors qu'ils émettent très peu de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

102. Enfin, l'observateur du Nicaragua annonce que le Gouvernement nicaraguayen a déposé le 23 octobre son instrument d'adhésion à l'Accord de Paris.

103. **M. Mendoza García** (Observateur du Costa Rica) rappelle que récemment, la tempête tropicale Nate a conduit le Costa Rica à déclarer l'état d'urgence sur la majeure partie de son territoire. Elle a causé des pertes en vies humaines (au moins 14 décès) et des dégâts aux infrastructures, notamment les routes, qui pourraient se chiffrer à 19,6 millions de dollars. L'assistance apportée à quelque 6 000 personnes représente un coût supplémentaire de 2,4 millions de dollars. Les établissements de santé et d'enseignement ont été fermés pendant plusieurs semaines, certains d'entre eux servant d'abris. Le Gouvernement costaricien continue de s'employer à rétablir l'approvisionnement en eau potable dans toutes les régions touchées. Il a également affecté des fonds au rapatriement, à titre humanitaire, de Costariciens après le passage de l'ouragan Maria à Porto Rico.

104. Les catastrophes naturelles constituent une menace réelle pour le monde entier. En application du principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte, la communauté internationale se doit de renforcer la résilience pour réduire les risques de catastrophe, de mener des activités communes pour venir en aide à ceux qui ont besoin d'aide humanitaire en temps de crise et de promouvoir l'aide au développement durable durant le processus de relèvement. Dans le même ordre d'idées, il faut réexaminer les critères de classement dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire pour prendre en compte les problèmes complexes auxquels ces pays sont confrontés.

105. Pour **M^{me} Rodríguez Camejo** (Observatrice de Cuba), la fréquence de plus en plus grande de catastrophes naturelles dévastatrices montre que les changements climatiques constituent une menace pour la survie de l'humanité et le développement durable des peuples. Il est donc crucial de mettre en œuvre des instruments importants, tels que le Cadre de Sendai, les Orientations de Samoa, l'Accord de Paris et le Programme 2030, compte tenu du principe des responsabilités communes mais différenciées.

106. La communauté internationale, en particulier les pays développés, doit assumer ses responsabilités et respecter les engagements envers les générations futures dans le domaine de l'environnement et il est impératif de renforcer la coopération internationale et le transfert de technologies aux pays en développement.

107. La réduction des risques de catastrophe nécessite des investissements importants, notamment dans les pays qui sont confrontés aux problèmes particulièrement

graves induits par les changements climatiques. Cuba continuera d'accorder la priorité à la coopération internationale dans ce domaine. Le dixième Congrès international sur l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, qui doit se tenir à La Havane en 2018, sera l'occasion de promouvoir des initiatives de réduction des risques de catastrophe.

108. L'ouragan Irma a récemment causé des dégâts importants à Cuba, dont le Gouvernement et le peuple continuent de déployer des efforts colossaux en vue du relèvement, avec l'appui extrêmement précieux du système des Nations Unies. Cuba continuera néanmoins à faire preuve de solidarité avec les pays touchés par des catastrophes naturelles en leur fournissant l'assistance nécessaire. Elle a montré ce qui pouvait être accompli dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe avec des ressources limitées, malgré l'embargo imposé par les États-Unis d'Amérique depuis plus de 50 ans.

109. **M^{me} Carey** (Observatrice des Bahamas) rappelle qu'Irma, le troisième ouragan le plus destructeur depuis des années, avec des vents soutenus de 282 kilomètres à l'heure, a frappé les Bahamas le 7 septembre 2017. La veille, le Gouvernement bahamien avait évacué d'urgence la population de six des îles méridionales. Les infrastructures de toutes les îles ont subi des détériorations considérables.

110. Le Gouvernement bahamien collabore actuellement avec le secteur privé pour parvenir à des îles totalement vertes qui utiliseront des énergies renouvelables, des technologies solaires intelligentes et des systèmes viables de purification de l'eau. Les récents ouragans ont mis en évidence la nécessité de respecter et, le cas échéant, de renforcer les normes de sécurité et de construction. Le Gouvernement bahamien compte élaborer un nouveau modèle de communautés viables dans toutes les îles des Bahamas. L'observatrice des Bahamas est reconnaissante aux partenaires internationaux de l'aide vitale qu'ils ont apportée aux activités éprouvantes de reconstruction et de relèvement.

111. **M. Cortorreal** (Observateur de la République dominicaine) fait observer que les pays des Caraïbes vivent sous la menace constante des catastrophes naturelles. Au cours de l'année écoulée, les ouragans Irma et Maria ont causé des dégâts considérables aux infrastructures de la République dominicaine, et les opérations de secours et de reconstruction ont nécessité plus de 500 millions de dollars. La République dominicaine a néanmoins offert, en signe de solidarité,

une assistance, notamment humanitaire, à d'autres pays qui sont encore plus gravement touchés.

112. La réduction des risques de catastrophe, l'action humanitaire et les activités d'adaptation aux changements climatiques sont des questions qui doivent être abordées conjointement en tant qu'éléments fondamentaux du Programme 2030. À cet égard, M. Cortorreal tient à appeler l'attention sur la proposition, faite par le Président de la République dominicaine, de créer un fonds spécial pour promouvoir la résilience, qui fournira une assistance aux pays les plus vulnérables touchés à plusieurs reprises par des catastrophes naturelles.

113. **M^{me} Rosa Suazo** (Honduras) rappelle que le Honduras a souffert des effets du phénomène El Niño qui a entraîné des sécheresses et d'autres situations d'urgence compromettant la sécurité alimentaire.

114. Les changements climatiques sont une menace qui amplifie les vulnérabilités des pays en développement. Il faut mettre en place des mécanismes novateurs qui permettront aux pays à revenu intermédiaire vulnérables, comme le Honduras, d'avoir accès aux sources de financement nécessaires pour renforcer leur résilience et atteindre les objectifs de développement durable. Les changements climatiques représentent un problème mondial et une responsabilité partagée qui appellent une coopération internationale.

115. **M. van den Berg** (Observateur des Pays-Bas) fait observer que les débats en cours sont d'une importance cruciale pour la mise en œuvre d'un Programme 2030 résilient et tenant compte des risques. Les changements climatiques ont de nombreuses conséquences sur lesquelles il faut se pencher, telles que la situation humanitaire, la paix et la sécurité internationales et la sécurité de la planète; de nouveaux mécanismes sont donc nécessaires pour s'adapter à cette nouvelle réalité. La désignation d'un envoyé spécial pour la sécurité climatique pourrait contribuer à la réalisation de progrès dans ces trois domaines cruciaux.

116. Le Programme 2030 propose des moyens qui permettent aux pays d'être préparés lorsque surviendra une nouvelle catastrophe naturelle, quel qu'en soit l'endroit. Toutefois, le degré de résilience est différent selon les communautés, et une approche intégrée doit être adoptée dans les situations délicates. Le Programme 2030 doit être un point de départ qui permettra de reconstruire en mieux, d'unir les efforts et de veiller à ce que les pays soient plus résilients et mieux préparés face aux variations climatiques.

117. **M^{me} Vent** (Royaume-Uni) se félicite de la convergence de vues sur la reconstruction en mieux et la nécessité d'un développement durable qui prend en compte les risques et elle se demande si les participants à la table ronde peuvent donner davantage de précisions sur le rôle de l'assurance privée dans la gestion des risques par les pays sinistrés. La délégation britannique estime que l'assurance peut jouer un rôle utile lorsque les pays ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de l'aide publique au développement alors qu'ils sont encore vulnérables aux dévastations et aux catastrophes.

118. **M^{me} Amadeo** (États-Unis d'Amérique) fait remarquer que les effets dévastateurs des récents ouragans et tremblements de terre montrent que les catastrophes naturelles ne tiennent pas compte des frontières et que la solidarité régionale est plus que jamais nécessaire. L'Organisation des Nations Unies entretient des relations depuis longtemps avec les pays des Caraïbes et y a établi des partenariats uniques qui sous-tendent les activités menées collectivement pour répondre aux besoins humanitaires dans toutes les communautés touchées.

119. Les récents ouragans et tremblements de terre ont eu des conséquences destructrices sur les États-Unis continentaux, l'État libre associé de Porto Rico et les îles Vierges américaines. De nombreuses communautés sont encore privées d'électricité, de sorte que les familles ont beaucoup de difficultés à reconstruire leurs habitations et à reprendre une vie normale. Le Gouvernement des États-Unis est reconnaissant de l'assistance qui a été apportée aux communautés touchées par les ouragans Maria, Harvey et Irma, et il est sensible aux témoignages d'inquiétude et de soutien concernant le bien-être de ses citoyens. Grâce à l'action menée collectivement, il sera possible de surmonter les événements des semaines passées et d'entamer des activités de relèvement et de reconstruction.

120. Conformément à leur stratégie 2020 pour les Caraïbes, les États-Unis s'engagent à coopérer avec les pays de la région pour renforcer l'assistance mutuelle, les interventions d'urgence et les infrastructures. Dans le cadre de l'action menée pour atténuer les conséquences des récents ouragans, le Gouvernement des États-Unis a apporté une assistance humanitaire qui s'élevait à plus de 15 millions de dollars tandis que les organisations civiles des États-Unis ont fourni une aide, également de 15 millions de dollars, à Antigua-et-Barbuda, aux Bahamas, à la Dominique, à Saint-Kitts-et-Nevis et à Saint-Martin.

121. Les pays vulnérables aux catastrophes naturelles doivent collaborer aux niveaux régional et international pour élaborer des plans d'urgence et de prévention des risques de catastrophes, qui prennent en compte tous les scénarios possibles. Parallèlement, ils doivent renforcer leurs capacités de préparation et d'intervention pour venir en aide aux communautés et populations vulnérables avant, pendant et après une catastrophe.

122. Le Gouvernement des États-Unis affecte depuis toujours des ressources humaines et financières au renforcement des capacités nationales de préparation et d'intervention face aux catastrophes, notamment celles des sauveteurs et des responsables de la gestion des catastrophes. Il continuera d'apporter son assistance aux populations lorsque se produisent des catastrophes ou des crises, mais il espère également que les autres pays s'acquitteront de leurs responsabilités.

123. Du fait que tous les pays des Caraïbes continueront d'être menacés par de multiples dangers, il importe de renforcer leur résilience pour que toutes les communautés soient mieux capables de faire face aux crises et catastrophes dans l'avenir. Le savoir, l'innovation et l'éducation peuvent contribuer à instaurer une culture de sécurité et de résilience. Des partenariats stratégiques publics et privés permettent également de promouvoir les capacités de réduction des risques de catastrophe au niveau local. La coopération par le biais des organismes existants de l'Organisation est le meilleur moyen de cibler les activités, ce qui évitera les doubles emplois et permettra de veiller à ce que les ressources limitées de l'Organisation soient axées sur la satisfaction des besoins locaux.

124. **M. Gilles** (France) note que, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes vont augmenter par suite des changements climatiques. Entre 1970 et 2012, les sécheresses, les inondations, les cyclones tropicaux, les ondes de tempête et des températures extrêmes ont causé près de deux millions de morts et engendré des pertes de 2,4 milliards de dollars à l'échelle mondiale. Ces chiffres éloquentes doivent renforcer la détermination de la communauté internationale de lutter contre les changements climatiques en promouvant l'accession de tous les pays au Programme 2030 et à l'Accord de Paris.

125. Le Gouvernement français considère comme une priorité la lutte contre les changements climatiques. En conséquence, il a lancé, dans le cadre de l'Accord de Paris, l'initiative Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce dont le comité directeur, présidé par la

France, vise à mobiliser 100 millions de dollars d'ici à 2020 en faveur de 80 pays vulnérables par le biais de contributions directes et indirectes.

126. **M. Córdova Chabla** (Observateur de l'Équateur), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, tient à présenter les sincères condoléances de ce dernier aux peuples et aux pays touchés par les ouragans Irma, Harvey, Maria et Nate, qui ont causé des centaines de pertes en vies humaines, le déplacement de milliers de personnes et des dégâts considérables aux services d'approvisionnement en eau et en énergie et aux télécommunications. On ne saurait oublier non plus les pertes économiques et humaines dues aux récentes catastrophes naturelles, telles que les séismes au Mexique et les coulées de boues et les inondations en Sierra Leone.

127. Ces catastrophes naturelles mettent en lumière la nécessité d'adopter une approche préventive qui est davantage axée sur la personne humaine et qui reconnaît également que la gestion efficace et rationnelle des risques doit prendre en compte les multiples formes qu'ils revêtent et être multisectorielle, sans exclusive et accessible. Évoquant le Cadre de Sendai, l'observateur de l'Équateur estime qu'il faut porter une attention particulière aux pays en développement sujets à des catastrophes naturelles en raison de leur grande vulnérabilité et des niveaux élevés de risques qui souvent dépassent leurs capacités d'intervention et de relèvement.

128. Les effets dévastateurs des changements climatiques sont réels et imprévisibles. Les catastrophes naturelles peuvent faire des ravages dans l'environnement, l'économie et la société et risquent de réduire à néant, du jour au lendemain, les progrès laborieusement réalisés dans le domaine du développement. Les conséquences des catastrophes naturelles sont également très graves sur le plan humanitaire. Le Groupe des 77 et de la Chine reconnaît l'importance de l'aide humanitaire qui s'inscrit dans un processus global de gestion des risques de catastrophe et de promotion du développement durable.

129. Le Groupe des 77 et de la Chine engage vivement l'Organisation à montrer l'exemple et à soutenir la mise en œuvre de mécanismes de financement fondés sur les prévisions climatologiques. Une assistance doit être fournie aux pays avant la survenue d'une catastrophe, compte tenu de prévisions météorologiques nationales crédibles. Les activités de prévention pourraient également être sensiblement améliorées si tous les pays avaient accès aux systèmes d'alerte rapide.

130. Le Groupe des 77 et de la Chine demande à la communauté internationale, notamment aux pays développés, de fournir une assistance et des ressources supplémentaires aux pays touchés par les récents ouragans et de les aider à s'engager de nouveau dans la voie du développement durable.

131. **M. Rattray** (Observateur de la Jamaïque) estime que l'un des principaux problèmes auxquels les pays des Caraïbes sont confrontés est la nécessité de renforcer leur résilience aux catastrophes naturelles induites par les changements climatiques. Or, les difficultés de financement du renforcement de la résilience sont exacerbées dans les pays où la dynamique de la dette est défavorable. La communauté internationale peut jouer un rôle clef en permettant à ces pays d'accéder plus facilement au financement à des conditions favorables. Les limites du PIB en tant qu'indicateur de la performance économique, du développement national et du progrès social ne sont plus à démontrer. Il est temps d'apporter une solution aux problèmes des petits États insulaires en développement, qui sont pour la plupart des pays à revenu intermédiaire très endettés.

132. À cet égard, des mécanismes financiers novateurs, tels que les obligations catastrophes, de même que les instruments de financement des risques comme le dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes, pourraient jouer un rôle dans l'atténuation des risques de catastrophe. Toutefois, il convient de noter qu'en raison des règles régissant le dispositif susmentionné, la Jamaïque et certains autres pays des Caraïbes n'ont pu obtenir les liquidités à court terme correspondant à l'ampleur des pertes et préjudices qu'ils ont subis. En effet, les versements au titre de telles formules de transfert de risque ne sont effectués que lorsque sont remplis des critères prédéterminés, tels que la vitesse des vents, la pluviosité, la pression centrale minimum et la zone géographique. Si ces conditions ne sont pas réunies, les fonds ne sont pas décaissés.

133. Il faut reconnaître que le renforcement de la résilience ne dépend pas uniquement de la mobilisation de ressources financières. Pour réduire les risques, les pays pourraient adopter des mesures normatives, telles que le renforcement des normes de sécurité et de construction, la réforme des lois et l'élaboration et la mise en œuvre de procédures d'alerte rapide. Ces dispositions appuieront et réduiront, il faut l'espérer, la nécessité pour les gouvernements d'effectuer constamment des emprunts pour reconstruire des infrastructures essentielles qui ont été endommagées ou détruites.

134. Des ressources sont indispensables non seulement pour répondre aux besoins en matière de relèvement et de reconstruction, mais également pour mener des interventions d'urgence. Trop souvent, des retards administratifs et bureaucratiques entravent le décaissement des fonds nécessaires aux secours d'urgence et aux opérations de relèvement rapide. Il est évident que des modalités de décaissement rapide sont indispensables pour fournir les liquidités nécessaires après une catastrophe. L'observateur de la Jamaïque demande à l'Organisation des Nations Unies et à l'ensemble de la communauté internationale de procéder à une évaluation réaliste des problèmes structurels auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement, les pays à revenu intermédiaire et ceux qui sont aux prises avec une dynamique défavorable de la dette. Les approches stratégiques et les mécanismes financiers mis en place pour trouver une solution à ces difficultés doivent être plus efficaces et adaptés aux réalités actuelles. Des problèmes se posent lorsque des pays vulnérables doivent faire face à des chocs externes qui menacent la vie et les moyens d'existence de leurs populations. Ces questions ont été examinées maintes fois par la communauté internationale, mais les réponses laissent souvent à désirer face à l'ampleur et à la fréquence des risques auxquels les pays vulnérables sont à présent exposés.

135. La Jamaïque est prête à sensibiliser la population du pays à ces risques et à promouvoir une culture qui encourage l'édification de communautés et de pays résilients face aux catastrophes dans le monde.

136. **M. Avdeev** (Fédération de Russie) fait observer qu'en raison du nombre croissant de catastrophes naturelles, il faut faire preuve de souplesse dans le choix des interventions et des modalités d'assistance les plus efficaces. Les besoins des États touchés doivent également être pris en compte, ainsi que des facteurs tels que l'éloignement et l'action menée par d'autres acteurs internationaux.

137. Les interventions humanitaires russes menées au lendemain du tremblement de terre catastrophique au Mexique et des destructions causées par l'ouragan Irma, qui se sont élevées à plus de trois millions de dollars, témoignent clairement de cette souplesse. La Fédération de Russie a offert, par l'intermédiaire de son Ministère des situations d'urgence, son assistance au Mexique immédiatement après le tremblement de terre et envoyé des équipes de recherche et de sauvetage. Le 27 septembre, le Gouvernement russe a acheminé par avion jusqu'à Acapulco 35 tonnes de fournitures humanitaires, notamment des tentes et des produits alimentaires.

138. La Fédération de Russie a décidé, face aux récents ouragans, d'augmenter sensiblement le volume de son assistance envoyée par voie maritime. À la mi-novembre, 1 133 tonnes de fournitures humanitaires sont arrivées à Mariel (Cuba). Le Gouvernement russe examine actuellement des initiatives similaires pour apporter une aide à la Dominique. Des appareils médicaux et médicaments destinés à quelque 48 000 personnes seront également livrés à La Havane sous peu. La Fédération de Russie arrête actuellement les derniers détails d'un programme d'assistance financière et humanitaire en faveur de la Dominique et d'Antigua-et-Barbuda.

139. La communauté internationale doit non seulement apporter un soutien aux pays sinistrés pour qu'ils puissent s'attaquer aux conséquences des catastrophes naturelles mais également mettre en place les conditions qui leur permettront de s'assumer à l'avenir, comme le prévoit le Cadre de Sendai. À cet égard, du 24 septembre au 14 octobre, des instructeurs russes ont dispensé, au Centre de formation russo-cubain de La Havane, une formation aux opérations de recherche et de sauvetage au milieu de décombres. Des sauveteurs cubains, haïtiens, salvadoriens et vénézuéliens ont pris part à cet entraînement, qui représentait une contribution utile de la Fédération de Russie aux activités menées par la communauté internationale pour former les pays de la région à la gestion des catastrophes. Des experts russes continueront de dispenser diverses formations à Cuba et en Haïti. On prévoit également de moderniser le Centre de formation russo-cubain.

140. L'expérience acquise lors des interventions menées après les récents ouragans et tremblements de terre met en lumière l'importance pour les centres de gestion des crises, qui existent actuellement dans presque tous les pays, d'échanger les informations les plus récentes. Cette collaboration est particulièrement importante les premiers jours et heures suivant une catastrophe naturelle pour en évaluer ses effets, définir les besoins les plus urgents et élaborer des projets d'assistance coordonnée. Malheureusement, il est très rare que les centres de gestion des crises dans les pays touchés coopèrent directement avec les États qui fournissent une aide, et les informations sur les catastrophes naturelles sont généralement échangées par la voie diplomatique, ce qui peut entraîner des retards, des malentendus et même la perte d'informations essentielles.

141. La mise en place d'un réseau mondial de systèmes de gestion des crises, initiative proposée par la Fédération de Russie, permettra d'apporter une solution

à ce problème. Ce système présente l'avantage de ne pas exiger de ressources financières importantes et de nécessiter seulement quelques changements aux méthodes de travail des structures existantes ainsi qu'une formation complémentaire du personnel. Le représentant de la Fédération de Russie invite les centres de gestion des crises des autres États à se joindre à cette initiative. La création d'un réseau mondial de centres de gestion des crises permettra d'améliorer sensiblement la qualité et l'efficacité des décisions relatives à l'aide internationale, et donc leur portée.

142. **M^{me} Mejía Vélez** (Colombie) souligne que les pays des Caraïbes doivent agir de concert pour s'attaquer plus énergiquement aux problèmes engendrés par les catastrophes naturelles. Or les efforts déployés actuellement sont clairement insuffisants, et il faut bien se rendre compte des conséquences de l'inaction. Par ailleurs, il convient de modifier les critères de classement des pays en fonction de leur PIB pour leur permettre d'avoir accès à des fonds multilatéraux. Les pays à revenu intermédiaire demandent depuis des années une approche multidimensionnelle du développement. À cet égard, la représentante de la Colombie juge positifs les progrès qui ont été accomplis dans la définition de nouveaux paramètres permettant d'évaluer le niveau de développement, et elle accueille favorablement la proposition de CEPALC sur les modalités visant à alléger la dette multilatérale des pays des Caraïbes.

143. **M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) précise que le Venezuela a été l'un des premiers États à offrir son aide aux pays de la région des Caraïbes touchés par les récents ouragans. Il est paradoxal que les États qui sont généralement les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre n'aient apporté qu'une assistance modeste aux pays les plus touchés par les catastrophes naturelles. Les appels en faveur d'Haïti, par exemple, n'ont guère trouvé d'écho. Les institutions spécialisées des Nations Unies doivent donc redoubler d'efforts pour promouvoir les activités de reconstruction, et des mesures complémentaires, telles que l'allègement de la dette et le financement à des conditions favorables, seront de plus en plus importantes. Le représentant du Venezuela appelle l'attention sur Petrocaribe, alliance lancée en 2005, qui offre des avantages substantiels à de nombreux États des Caraïbes et qui est l'illustration d'une initiative de solidarité couronnée de succès.

La séance est levée à 13 h 15.